

Régie Municipale Multiservices de La Réole

Tarif Réglementé de Vente électricité – NON RESIDENTIELS

TARIFS HT au 01^{er} février 2026


Pour toute demande de conseils en ce qui concerne la tarification en fonction de votre consommation, vous pouvez vous rapprocher du simulateur de consommation du médiateur de l'énergie (<https://comparateur-offres.energie-info.fr/calculateur/process/electricity-consumption>) et revenir vers nous avec votre moyenne de consommation afin d'avoir une étude personnalisée des mensualités adaptées à votre consommation.

Les taxes à appliquer sont les suivantes :

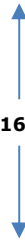
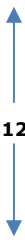
- La Contribution Tarifaire d'Acheminement
- L'Accise sur l'électricité
- La TVA au taux de 20% pour l'abonnement plus les taxes d'y rapportant (CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales, accise)

Ces tarifs incluent la fourniture d'électricité et la part acheminement.

OPTION DE BASE

Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement compteur Linky (en €/mois)	Abonnement compteur électronique (en €/mois)	Prix de l'énergie (en €/kWh)
3	12,03	12,07	 0,1582
6	15,15	15,23	
9	18,17	18,28	
12	21,19	21,34	
15	24,17	24,34	
18	27,06	27,28	
24	33,30	33,59	
30	39,49	39,85	
36	45,63	45,07	

OPTION HEURES CREUSES

Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement compteur Linky (en €/mois)	Abonnement compteur électronique (en €/mois)	Prix de l'énergie (en €/kWh)	
			Heures Pleines *	Heures Creuses*
6	15,34	15,45	 0,1659	 0,1297
9	18,53	18,68		
12	21,78	21,99		
15	24,90	25,15		
18	28,13	28,44		
24	35,07	35,48		
30	41,39	41,90		
36	47,76	48,38		

En application de la loi n°2019-1147 du 8 Novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros sont éligibles aux tarifs réglementés de vente (TRV).

Ces clients doivent attester du respect de ces critères pour toute nouvelle souscription, ou toute modification de puissance souscrite ou d'option tarifaire d'un contrat TRV en cours. Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation continuent d'être éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité sans conditions.

* Heures Pleines : de 6h30 à 22h30

* Heures creuses : de 22h30 à 6h30

Régie Municipale Multiservices de La Réole (RMMS LR)

1-2 Avenue du Maréchal Joffre – CS 10191 – 33190 LA REOLE CEDEX

Tél : **05 56 61 05 13** – Site : www.rmms-lareole.fr

SIRET : 492 924 451 00015

Régie Municipale Multiservices de La Réole

Tarif Réglementé de Vente électricité– NON RESIDENTIELS

TARIFS TTC au 01^{er} février 2026

Pour toute demande de conseils en ce qui concerne la tarification en fonction de votre consommation, vous pouvez vous rapprocher du simulateur de consommation du médiateur de l'énergie (<https://comparateur-offres.energie-info.fr/calculateur/process/electricity-consumption>) et revenir vers nous avec votre moyenne de consommation afin d'avoir une étude personnalisée des mensualités adaptées à votre consommation.

Les taxes à appliquer sont les suivantes :

- La Contribution Tarifaire d'Acheminement
- L'Accise sur l'électricité
- La TVA au taux de 20% pour l'abonnement plus les taxes d'y rapportant (CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales, accise)

Ces tarifs incluent la fourniture d'électricité et la part acheminement

OPTION DE BASE

Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement compteur Linky (en €/mois)	Abonnement compteur électronique (en €/mois)	Prix de l'énergie (en €/kWh)
3	14,44	14,48	↑ 0,1899 ↓
6	18,18	18,27	
9	21,81	21,94	
12	25,43	25,60	
15	29,00	29,22	
18	32,47	32,73	
24	39,96	40,30	
30	48,38	48,82	
36	54,76	55,28	

OPTION HEURES CREUSES

Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement compteur Linky (en €/mois)	Abonnement compteur électronique (en €/mois)	Prix de l'énergie (en €/kWh)	
			Heures Pleines *	Heures Creuses*
6	18,41	18,54	↑ 0,1991 ↓	↑ 0,1557 ↓
9	22,23	22,42		
12	26,14	26,39		
15	22,88	30,19		
18	33,76	34,13		
24	42,09	42,58		
30	49,67	50,28		
36	57,31	58,05		

En application de la loi n°2019-1147 du 8 Novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros sont éligibles aux tarifs réglementés de vente (TRV).

Ces clients doivent attester du respect de ces critères pour toute nouvelle souscription, ou toute modification de puissance souscrite ou d'option tarifaire d'un contrat TRV en cours. Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation continuent d'être éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité sans conditions.

* Heures Pleines : de 6h30 à 22h30

* Heures Creuses : de 22h30 à 6h30

Régie Municipale Multiservices de La Réole (RMMS LR)

1-2 Avenue du Maréchal Joffre – CS 10191 – 33190 LA REOLE CEDEX

Tél : **05 56 61 05 13** – Site : www.rmms-lareole.fr

SIRET : 492 924 451 00015

Régie Municipale Multiservices de La Réole (RMMS LR)

1-2 Avenue du Maréchal Joffre – CS 10191 – 33190 LA REOLE CEDEX

Tél : **05 56 61 05 13** – Site : www.rmms-lareole.fr

SIRET : 492 924 451 00015